

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Réalise un animal avec des objets recyclés »
petitweb.lu – Raisinor – Lavorel Kids & Baby

Article I : Organisation

La société anonyme CAVES BERNARD-MASSARD, inscrite au registre de commerce de LUXEMBOURG, sous le numéro B 4057, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, établie et ayant son siège social à L-6773 GREVENMACHER, 8, rue du Pont, nommée ci-après l'organisateur, organise en collaboration avec petitweb.lu et Lavorel Kids & Baby un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, accessible sur les pages Web : www.bm2019.lu, petitweb.lu, www.lavorelkids.com/fr/concours-raisinor.

Le jeu-concours sera en ligne du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019, minuit.

Article II : Conditions de participation

La participation à ce jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat et ouverte à tout enfant de 3 à 12 ans encadré par une personne responsable légale majeure ayant une adresse valide dans la grande région (Luxembourg - Saar - Lorraine - Rhénanie – Palatinat – Province de Luxembourg), à l'exclusion des collaborateurs permanents ou temporaires et des représentants de la société Bernard-Massard, de petitweb.lu, Lavorel Kids & Baby, de l'agence Binsfeld, ainsi que des membres de leurs familles.

Le présent jeu-concours n'est pas un jeu de hasard.

Par sa participation au jeu-concours, le joueur confirme être propriétaire des droits d'image de la création artistique publiée avec laquelle il souhaite participer au présent jeu-concours. Chaque participant exprime son acceptation entière du présent règlement et donnera son accord sans réserve et à titre gracieux pour la publication de la photo de sa création sur les pages internet des partenaires du jeu-concours mentionnés sous l'article I, ainsi que sur d'autres supports online et/ou offline présentant le jeu-concours.

Une pièce d'identité et/ou un justificatif d'adresse et une déclaration des droits d'image peuvent être demandés de la part de l'organisateur du jeu.

Toute participation incomplète et/ou envoyée après la date limite (cf. article I) sera considérée comme nulle.



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Réalise un animal avec des objets recyclés »
petitweb.lu – Raisinor – Lavorel Kids & Baby

Article III : Principe du jeu et participation au jeu-concours

L'enfant est invité à réaliser un animal avec des objets recyclés. Toutes les techniques manuelles seront acceptées.

La participation au jeu-concours se fera par l'envoi d'une photo en couleur de la création par l'enfant à l'adresse marketing@bernard-massard.lu (avec mention du nom + prénom + âge + adresse postale de l'enfant ainsi que du nom + numéro de téléphone GSM de la personne responsable légale majeure) ou en remplissant un formulaire proposé en ligne à l'adresse <https://www.lavorelkids.com/fr/concours-raisinor>

Une participation multiple est également conforme au règlement, à condition qu'il s'agisse chaque fois d'une photo d'une réalisation différente envoyée par la même personne.

En cas d'envoi multiple de la même photo d'un même participant, cette photo ne sera publiée qu'une seule fois.

Toutes les photos seront soumises à une phase de validation avant leur mise en ligne par petitweb.lu sur la page instagram « petitweblu ». Les photos pourront être modifiées (cadrage, filtre, ...) selon les besoins de l'édition. La photo de l'enfant participant sera identifiée comme suit : Prénom, ville de résidence, âge. Les photos doivent exclusivement présenter une création (pas de photo d'enfant tenant une création par exemple).

L'organisateur se réserve à tout moment le droit d'exclure des photos ne répondant pas au principe du jeu (cf. article III) et/ou ne respectant pas les bonnes moeurs et la loi et/ou présentant un comportement abusif avec l'alcool (liste de raisons non exhaustive).

L'organisateur se réserve le droit de refuser une photo dont la qualité empêche sa publication (résolution insuffisante, cadrage trop large par ex).

Aucune information par rapport à la publication ou l'exclusion de la photo ne sera envoyée aux participants.

En cas de publication d'une photo touchant des droits de tierces personnes, une contestation par écrit peut être envoyée à l'adresse e-mail suivante : marketing@bernard-massard.lu.

Par leur participation au jeu-concours, les utilisateurs donnent entièrement leur accord pour la publication sur Instagram de leur(s) photo(s) accompagnée(s) de leur prénom, âge, et ville de résidence.



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Réalise un animal avec des objets recyclés »
petitweb.lu – Raisinor – Lavorel Kids & Baby

Par leur participation, les utilisateurs expriment également leur accord pour le partage de leur photo via l'ensemble des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+, Pinterest ou d'autres) par des tierces personnes. Chaque participant au jeu-concours sera personnellement tenu responsable du contenu de sa photo publiée.

Système de vote

Toutes les photos envoyées dans le cadre du jeu-concours seront publiées, après leur validation, sur la page instagram « petitweblu ». Elles seront accompagnées d'une série d'hashtag (#) identiques pour chaque photo.

Toutes les personnes physiques disposant d'un compte Instagram pourront voter pour une ou plusieurs photos favorites même sans avoir participé au jeu.

En cas de suspicion ou de constat d'une tricherie et/ou d'une tentative de triche concernant les votes, l'organisateur se réserve le droit d'exclure des personnes et leurs photos du jeu sans préavis.

Article IV : Désignation du gagnant

Toutes les photos envoyées dans le cadre du jeu-concours, respectant les conditions mentionnées sous l'article II et qui sont publiées sur la page instagram « petitweblu » (cf. article I), seront classifiées en fonction du nombre total de Likes obtenus (nombre indiqué sous la photo).

Après l'expiration du jeu-concours le 30 juin 2019, les votes seront clôturés.

Le présent jeu-concours prévoit de faire gagner :

- 6 lots pour la catégorie d'âge de 3 à 6 ans
- et 6 autres lots pour la catégorie d'âge de 7 à 12 ans.

⇒ Pour chaque catégorie d'âge, le jury représenté par les 3 organisateurs élira un coup de cœur qui sera suivi dans le classement des 5 photos ayant reçu le plus grand nombre de Likes. Les créations des 12 gagnants seront présentées sur le site petitweb.lu ou sur www.bernard-massard.lu ou sur la page Facebook de Bernard-



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Réalise un animal avec des objets recyclés »
petitweb.lu – Raisinor – Lavorel Kids & Baby

Massard ou de petitweb.lu et sur d'autres supports en ligne et/ou offline dans le cadre de la communication du jeu-concours.

Le nombre de dotations est limité à une par foyer (même nom et/ou même adresse mail et/ou même adresse postale).

Si plusieurs gagnants appartiennent au même foyer, l'organisateur se réserve le droit de remettre en jeu des lots.

Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail (à l'adresse saisie dans leur courriel).
Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Article V : Dotations

Le lauréat coup de cœur recevra le 1^{er} lot.

Les 5 gagnants suivants seront classés par ordre décroissant du nombre de likes parmi les photos ayant été les plus likées.

L'attribution des gains est envisagée comme suit :

– CATEGORIE 1 : de 3 à 6 ans

- ⇒ 1^{ère} place 1 abonnement jeune public à la Philharmonie (pour 1 enfant et 1 adulte)
- ⇒ 2^{ème} place 4 entrées au Parc Le'h
- ⇒ 3^{ème} place 1 pass de 10 entrées au Parc Merveilleux
- ⇒ 4^{ème} place 4 entrées au Parc Merveilleux
- ⇒ 5^{ème} place 1 bon d'achat d'une valeur de 30 Euros valable dans le magasin DOMINO « Le spécialiste du cadeau »
- ⇒ 6^{ème} place 4 entrées au Jardin des Papillons

– CATEGORIE 2 : de 7 à 12 ans

- ⇒ 1^{ère} place 1 abonnement jeune public à la Philharmonie (pour 1 enfant et 1 adulte)
- ⇒ 2^{ème} place 4 entrées au Parc Le'h
- ⇒ 3^{ème} place 4 entrées au Science Center
- ⇒ 4^{ème} place 4 entrées cinéma
- ⇒ 5^{ème} place 4 entrées au Park Sënnesräch
- ⇒ 6^{ème} place 1 bon d'achat d'une valeur de 30 Euros valable dans le magasin DOMINO « Le spécialiste du cadeau »

Chacun des 12 gagnants recevra également 6 bouteilles de jus de raisin bio RAISINOR Bernard-Massard avec une étiquette personnalisée reprenant sa création.



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Réalise un animal avec des objets recyclés »
petitweb.lu – Raisinor – Lavorel Kids & Baby

Chaque personne physique ne peut gagner qu'une seule fois au maximum. Si à la fin du jeu-concours, plusieurs photos de la même personne physique se retrouvaient en première place, l'organisateur se réserve le droit de faire gagner la/les photos occupant les places suivantes afin d'assurer que chacun ne gagne qu'une seule fois au maximum.

Aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier des gains et/ou remplacement ou échange ne pourront être demandés.

Il est précisé que l'organisateur ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu.

Tous les lots seront à retirer chez Bernard-Massard à Grevenmacher (cf. adresse mentionnée à l'article I) par les gagnants accompagnés d'un représentant légal (sur présentation d'une pièce d'identité) endéans 1 mois après avoir été informés du gain (par e-mail).

Article VI : Exclusion de responsabilité de l'organisateur

Toute responsabilité de l'organisateur ou de l'agence organisatrice du jeu est exclue.

Le jeu-concours n'est pas géré par Instagram. Ces sociétés ne pourront donc en aucun cas être tenues responsables de tout litige lié au jeu-concours.

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu-concours devait être annulé, reporté ou interrompu, l'organisateur en tant que société organisatrice ne pourra aucunement être tenu responsable.

L'organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours ou de modifier la nature du lot sans préavis. Il est précisé que dans une telle hypothèse, la dotation et sa valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu-concours concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

L'organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être donnés par l'organisateur pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable si l'adresse e-mail des participants, saisie dans le courriel d'envoi de la photo n'est pas valide, ne fonctionne pas ou si la boîte de réception est pleine et empêche la réception d'e-mails.



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Réalise un animal avec des objets recyclés »
petitweb.lu – Raisinor – Lavorel Kids & Baby

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable des délais de validation des photos et de l'ouverture au vote par le public.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier électronique.

Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable si un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à se connecter au site de l'opération ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/au : (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériel ou logiciel ; (6) tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu-concours.

Article VII : Acceptation

Par leur participation au jeu-concours, les participants acceptent entièrement et sans condition ce règlement. Les participants autorisent, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leur (pré)nom et/ou leur « nickname » et de leur(s) photo(s) pour la publicité et les communiqués de presse et/ou des e-mailings en relation avec ce jeu-concours, qui seront éventuellement publiés.

Article VIII : Données personnelles

Par la participation au jeu-concours les adresses e-mail seront collectées pour contacter les gagnants. Toutes les adresses e-mail des participants seront supprimées au plus tard un mois après l'expiration du jeu-concours.

Conformément au règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données, tout participant dispose d'un droit d'accès aux données nominatives le concernant et de rectification de celles-ci, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de la société organisatrice du jeu-concours : Bernard-Massard, 8, rue du Pont L-6773 à Grevenmacher.



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
« Réalise un animal avec des objets recyclés »
petitweb.lu – Raisinor – Lavorel Kids & Baby

Article IX : Divers

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise, il est déposé auprès de l'étude TAPELLA & NILLES, huissiers de justice à L-4050 ESCH SUR ALZETTE, 14-16, rue du Canal.

Le règlement est publié sur le site www.tapella-nilles.lu.

Une copie du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu-concours.

